

COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE

Concours Jeunes et Adultes Débutants

REGLEMENT



12/05/2014

REVISION 1

Catégories d'âge :

Pour les jeunes : Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets.

Pour les adultes : Juniors et plus 1^{ère} année

: Juniors et plus 2^{ème} année

Les catégories seront mixtes.

Catégories d'armes :

Seuls les arcs classiques avec ou sans viseurs seront classés lors de ce type de compétitions.

Distance :

La distance retenue pour tous y compris les poussins : **18 m**

Blasons :

Blasons **uniques** de :

122 cm pour les poussins

80 cm pour les benjamins

60 cm pour les minimes et cadets

60 cm Juniors et plus 1^{ère} année

40 cm Juniors et plus 2^{ème} année

Obligations pour les archers :

Licence en cours de validité.

Certificat médical et livret Jeunes.

Pour ce qui est de la tenue vestimentaire :

La tenue de sport, blanche ou de club et les chaussures de sport fermées sont exigées. **Blues jeans interdits et tenue décente obligatoire.**

Organisation de la compétition :

Echauffement à distance durant 30 mn.

Tirs : 2 séries de 8 volées de 3 flèches en 2 minutes.

Flèche éliminatoire possible mais non obligatoire, laissée à l'appréciation de l'organisateur.

Une finale départementale réservée aux archers du Rhône clôturera la saison et s'effectuera en 1 série de 10 volées de 3 flèches pour les qualifications, suivie de rounds : (3 volées de 3 flèches). Une volée d'échauffement précèdera le 1^{er} round.

Pour participer à cette finale départementale il sera nécessaire d'avoir participé à **2 concours qualificatifs.**

Le « départage » du 1er et du 2ème s'effectuera en même temps que le départage du 3ème et 4ème. En cas d'égalité entre les archers le « départage » se fera par un tir de barrage.

Ces concours peuvent se faire en salle comme à l'extérieur dans les mêmes conditions (distances, blasons, catégories d'âge et d'armes). **(sauf la finale qui se déroulera obligatoirement en salle).**

Récompenses :

Remise de récompenses aux 3 premiers minimum de chaque catégorie sous forme de médailles, trophées ou objet mais **pas de chèques cadeaux ni argent.**

Calendrier :

Le calendrier sera définitivement établi **au plus tard fin mai** pour la saison suivante. **Les compétitions doivent avoir lieu entre Décembre de l'année N et Juin de l'année N+1**

Sortie :

La sortie de ce type de compétition se fera dès que possible et **obligatoirement** après la **2ème année de licence** sauf pour les poussins qui passeront benjamins **et qui pourront donc rester une année supplémentaire.**



CD69 8 bis rue Louis Thévenet 69004 LYON

☎ 04.72.00.11.27